

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 19 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 10 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., LEROY D., BLANDINEAU Mmes BRILLET L., CHEVRIER B., ROUXEL M., MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes BAUDRY K., JOLLY F., ROUSSET C.

Absents : M. BONNEAU R. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F ., Mmes BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., Mme MARTINEAU C.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.49 – Complexe sportif : convention de mise à disposition temporaire de la toiture de la salle de sport

Monsieur le Maire expose :

Le conseil municipal par délibération n°2025.07 du 13 mars 2025 a souhaité transférer la gestion de l'utilisation de la toiture de la salle de sports situé sur la commune de Soullans, à la Communauté de Communes, afin de mettre en œuvre une centrale solaire photovoltaïque pour produire et commercialiser de l'électricité.

Sur la base de ce transfert de gestion, le propriétaire (commune de Soullans) a autorisé la Communauté de Communes à accorder à la société Océan-Marais Energies un titre d'occupation assorti de droits réels lui permettant d'assurer le financement et l'exploitation de l'unité de production photovoltaïque.

.../...

.../...

Afin de mener à bien cette opération, il convient de signer une convention tripartite de mise à disposition temporaire de la toiture de la salle de sport conclue entre la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, Océan-Marais de Monts Energies et la commune de Soullans.

Par cette convention, la Communauté de Communes accepte de mettre à la disposition de la société bénéficiaire les installations décrites à l'article 1.1 dudit document (annexé à la présente décision), dont la commune de Soullans est propriétaire, ayant fait l'objet d'un transfert de gestion au bénéfice de la Communauté de Communes, afin d'y installer une centrale photovoltaïque de production d'électricité destinée à être raccordée au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation, par la société bénéficiaire, de l'autorisation de production d'électricité ainsi produite.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la convention tel que présentée en annexe, portant sur la mise à disposition temporaire de la toiture de la salle de sport en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la Communauté de Communes Océan Marais de Monts et Océan-Marais de Monts Energies,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

